

# CONTRAT DE MISE A DISPOSITION ÉQUIPEMENT



TOUTE MISE A DISPOSITION EN COURS DE RÉSERVATION, OU EFFECTUÉE, IMPLIQUE L'ACCEPTATION ET L'APPLICATION DE CE RÈGLEMENT.

L'adhérent garantit ViP contre toutes réclamations émanant d'un tiers, quel qu'il soit, au sujet du ou des matériels mis à disposition.

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Contrat entre VITESSE PERFORMANCE «ViP» et l'adhérent nommé ci-dessus :

## CONDITIONS DE PAIEMENT :

Le paiement s'effectue sur place sur les journées ViP, par courrier ou bien par carte bancaire via le site pour réserver à l'avance. Un mail de confirmation vous sera envoyé dès réception du paiement. La mise à disposition des équipements et des motos ne comprend pas l'inscription à la journée.

## MISE A DISPOSITION :

Les durées de mise à disposition du matériel sont déterminées selon la formule choisie. Le matériel et les Articles sont destinés à la pratique motocycliste sur circuit.

Le matériel doit être restitué dans le même état qu'à réception, si cela n'était pas le cas les frais de nettoyage ou de réparation (justificatif d'une facture d'un professionnel) seraient à la charge de la personne qui a réglée la formule.

Le jour de la mise à disposition un contrôle du matériel est fait avec l'adhérent, mis par écrits et signé des 2 partis. Une caution ou dépôt de garanties est exigée en chèque ou en espèces + carte d'identité, permis de conduire ou passeport.

Caution MOTO = 2500 € (empreinte bancaire CB non encaissée)  
Caution Combinaison = 450 €  
Caution autres Équipements = 200 €

La caution est restituée au retour du matériel à la date ou l'heure prévue après vérification de l'état de chaque matériel. En cas de détérioration du matériel le montant correspondant à la réparation (facture d'un professionnel à l'appui) sera encaissé et prélevé sur la caution. Si destruction total du matériel la caution sera encaissée dans sa totalité.

Le matériel doit être rendu à la date ou l'heure prévue sur le contrat de mise à disposition. Le port d'une sous combinaison en coton est vivement conseillée sous la combinaison (ou tee shirt en coton). Durant la mise à disposition, les matériels ne sont pas assurés par ViP, et le fait que l'adhérent soit victime d'un vol, d'une perte ou d'une détérioration incombe sa responsabilité civile. En conséquence, cela ne modifie pas les obligations de l'adhérent envers ViP qui exigera le remboursement immédiat du prix total du matériel ou le montant de la réparation en cas de détérioration. L'assurance Responsabilité Civile (RC) est incluse dans la formule de mise à disposition de la moto.

## FORMULE 1 JOUR :

MOTO YAMAHA R6 \_\_\_\_\_ 310 €

MOTO YAMAHA 125 YZF \_\_\_\_\_ 200 €

Inclus : Consommables + plein d'essence

Combinaison Racing 1 pièce \_\_\_\_\_ 50 €

Bottes Racing (39 / 42 / 44 / 45) \_\_\_\_\_ 30 €

Gants Racing \_\_\_\_\_ 20 €

Dorsale \_\_\_\_\_ 10 €

Casque \_\_\_\_\_ 40 €

## MOYEN DE PAIEMENT :

ESPÈCES

CHÈQUE

CARTE BANCAIRE

**MONTANT TOTAL CAUTION = .....**€

**MONTANT TOTAL = .....**€

État du Matériel avant utilisation : .....

Date d'utilisation : Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ de \_\_\_\_ heures et \_\_\_\_ minutes à \_\_\_\_ heures et \_\_\_\_ minutes

**SIGNATURE REPRÉSENTANT VIP**  
Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Fait à \_\_\_\_\_

**SIGNATURE ADHÉRENT**  
Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Fait à \_\_\_\_\_

État du Matériel après utilisation : .....

Date de Retour : Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_ heures et \_\_\_\_ minutes

**SIGNATURE REPRÉSENTANT VIP**  
Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Fait à \_\_\_\_\_

**SIGNATURE ADHÉRENT**  
Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Fait à \_\_\_\_\_